

LES BREVES

n°39

Sommaire

1 CM du 20/06/14

CM du 24/07/14

4 Infos associatives

Conseil municipal du 20 juin 2014

Un seul point est à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, à savoir la **désignation des délégués à l'élection des Sénateurs** du 28 septembre prochain.

En application des articles du code électoral les 3 délégués et leurs suppléants sont élus séparément parmi les membres du Conseil, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Les 3 candidats, Monsieur Jean-Luc Roemer, Monsieur Dominique Springinsfeld, et Monsieur François Fernandez sont proclamés élus au 1er tour et à l'unanimité.

Madame Sabine Drexler, Monsieur Frédéric Finck et Madame Nathalie Antony Stehlin sont élus suppléants au 1er tour et à l'unanimité.

Conseil municipal du 24 juillet 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil que les négociations en lien avec la reprise du magasin alimentaire sont toujours en cours entre Monsieur et Madame Martinez et Monsieur Dupoux, Il émet le souhait que les deux parties trouvent rapidement une solution satisfaisante pour tous.

Il souhaite un prompt rétablissement à Mme Myriam Richart et félicite Monsieur Frédéric Finck pour la qualité de l'organisation du 13 juillet.

Affaires financières

- Le Foyer communal sera mis gratuitement à la disposition de la **Chorale Saint-Georges** à l'occasion de son 100ème anniversaire les 22 et 23 novembre 2014.
- .Acceptation de **2 chèques de GROUPAMA** dans le cadre des remboursements relatifs sinistres sur le véhicule IVECO, soit 234,48€ et 381,83€ suite au vandalisme sur le portail de l'école maternelle le 14 novembre.
- **Différents travaux supplémentaires devront effectués en forêt**, des dégagements de chênes en parcelle 9 et 19 pour 1250€ ainsi que des travaux estimés à 250€ en parcelle 9.

Affaires d'urbanisme

- **Les travaux d'assainissement** sont terminés rue de Bouxwiller. Suite à la cessation d'activité de l'ent. Brogle en date du 23 juin, la réfection de la rue sera effectuée par une autre entreprise retenue suivant la réglementation du code des marchés publics. Afin de pouvoir refaire la totalité de la rue en enrobé, une demande de subvention a été déposée au Conseil Général.
- Les berges de la rue du Niesbach et le pont de la parcelle 19, ont subi des **dégâts d'orage**. Des travaux urgents sont à entreprendre afin d'éviter leur aggravation. L'ent. ROKEMANN a été retenue pour réaliser ces travaux pour un montant de 3828€.

- De nombreuses consultations ont été réalisées dans le cadre du **choix du mobilier urbain** place de la Mairie. En ce qui concerne les bacs à fleurs, les tarifs pratiqués sont extrêmement élevés. Le conseil opte pour une ligne très contemporaine, proposée à des tarifs raisonnables par la Jardinerie Leclerc qui devrait s'harmoniser avec l'esprit de la nouvelle extension du bâtiment de la mairie. Les bacs ne seront mis en place et fleuris qu'après la Foire paysanne.
- De nombreuses consultations également en ce qui concerne le **choix du mobilier de la salle du Conseil**. Finalement la Société DUBICH, qui a fourni le mobilier du secrétariat a été retenue pour un montant de 12 444 € , là aussi le choix des conseillers s'est orienté vers des options contemporaines.
- **Maison du Patrimoine**, les derniers travaux sont en cours et un bilan financier est présenté par Mme Sabine Drexler.
- En ce qui concerne le **chantier de la Mairie**, certains travaux complémentaires ont été effectués pour des travaux de peinture sur les radiateurs pour un montant de 1 080€ HT , travaux attribués à l'ent. ANTONY de Ligsdorf. L'offre des PEINTURES REUNIES de SAUSHEIM a été retenue pour un montant HT de 6 742.45 € pour des travaux liés au traitement des façades du pignon gauche et du soubassement ainsi que l'isolation enterrée sur la partie extension

Communauté des Communes

- Monsieur André Bohrer, Président de la CCIG a assisté il y a quelques semaines à une **présentation du PLUi** et des délais de sa mise en place en fonction de l'état actuel des compétences des collectivités. La CCIG détient la compétence urbanisme depuis plusieurs années et participe financièrement et techniquement à l'ensemble des procédures menées sur le territoire. Actuellement les communes de la CCIG n'en sont pas au même point en matière de documents d'urbanisme en raison notamment des spécificités locales et des besoins sur le terrain. Cependant, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a été promulguée et elle s'applique à compter du 27 mars 2014. Ainsi la CCIG est liée par le biais de sa compétence et aucune des communes ne peut plus modifier ou réviser son document d'urbanisme. L'ensemble des 11 communes doit donc cheminer ensemble en matière d'urbanisme. Chacun des maires souhaite avancer au plus vite dans ce dossier afin qu'aucune des 11 communes de la CCIG ne se retrouve lésée. Le conseil communautaire a décidé lors de sa dernière séance d'entreprendre des démarches en vue de la création d'un plui.
- La Société SAS Detect'O d'Illzach a été mandatée par la Communauté de Communes pour le **contrôle des poteaux d'incendie**. Vu la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage établie par la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » le conseil autorise le Maire à régler la dépense d'un montant de 1 074.60 € HT à la Communauté de Communes Ill et Gersbach.

Affaires générales

Le conseil adopte à l'unanimité une **motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France** pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les **conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**.

Les collectivités locales, et en 1er lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

DON du SANG à Durmenach 29 août 2014

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action. La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

- **Motion de soutien à la Brigade Verte :**

La proposition de loi visant à créer des polices territoriales a été adoptée par les parlementaires et devrait faire l'objet d'une présentation à l'Assemblée Nationale très prochainement.

Néanmoins la particularité et les dispositions spécifiques du droit local qui prévoient le recrutement d'un Garde Champêtre par commune disparaîtra du fait de cette réforme. Ainsi la Structure « Brigade Verte du Haut-Rhin » sous la forme et son statut administratif actuel de Syndicat Mixte est amenée à disparaître au plus tard le 31 décembre 2019. En effet, l'amendement précise que le personnel devra impérativement être réparti entre les communes du Syndicat Mixte ou les EPCI à fiscalité propre du Département. Il est également prévu que durant cette période transitoire le syndicat ne pourra plus recruter dès lors que le texte entrera en vigueur.

Le conseil conscient des exigences inhérentes aux différents pouvoirs de police du Maire et soucieux du devenir de la Brigade Verte réaffirme à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles son indéfectible attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des 314 communes haut-rhinoises qu'elle sert et sa volonté de pérenniser la BRIGADE VERTE afin de mettre en avant un service public de qualité, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

- **La date de l'inauguration du nouveau bâtiment de la Mairie / Agence Postale Communale et de la réouverture du Niesbach** est fixée au 12 octobre 2014.
- **Une commission Chasse** est créée en vue de l'adjudication prochaine de la chasse. Madame Sarah Wittig et Monsieur Jean-Luc Roemer sont désignés comme membres de la dite commission.
- Mademoiselle Maéva Muller présente les grandes lignes des **résultats de l'enquête de satisfaction**. Concernant le cadre de vie, des félicitations s'adressent aux aînés qui décorent bénévolement le village, les illuminations de Noël sont également très appréciées. On y déplore sans surprise la fermeture du magasin alimentaire, les problèmes liés aux animaux errants et la vitesse dans la rue du chemin de fer. Quelques demandes également quant à un effort concernant le fleurissement des rues du village. Concernant les services communaux, on évoque une meilleure adaptation des horaires aux besoins de la population, ceux-ci ont été modifiés depuis. On y évoque l'importance et l'attente du public quant à la courtoisie du personnel communal et à l'intérêt qu'il porte aux missions qui leur sont confiées. Concernant le domaine de l'information, les retours sont satisfaisants, même si certains souhaiteraient des parutions plus nombreuses et étoffées et d'autres moins..., à noter toutefois que le monde associatif ne profite pas assez de la possibilité qui leur est donnée d'insérer des articles dans les Brèves ou le bulletin annuel. Des demandes concernent des attentes de formation ou d'animations destinées aux jeunes ou aux aînés.

**Les membres de la Société d'Histoire pour la Transmission de la Mémoire de Durmenach
vous invitent à l'inauguration de
la Maison du Patrimoine de Durmenach
le dimanche 14 septembre 2014 à 10h30**



Après le « couper du ruban »,
découverte de l'exposition inaugurale
« Vivre à Durmenach au XIX^{ème} siècle »

**Apéritif Concert
de Jazz manouche**
Fleco, Zaiti et Dorno Loeffler



L'exposition sera également ouverte aux visiteurs
de 14h30 à 17h30.

Visites guidées du cimetière israélite à 14h et à 15h30

Les Félés des Félines, l'heure des bilans

Le printemps 2014 n'a pas uniquement ramené les hirondelles à Durmenach : depuis le début du mois de mai, les fameux chatons de mai, « d'Mai Katza », ont été découverts dans plusieurs granges ou haies de jardins du village.

Après avoir pu remplir ses caisses avec un bénéfice de 700 €, l'association a aussitôt pu les vider pour répondre aux nombreux appels des villageois, signalant la présence de mères avec leurs chatons, dans les rues de Bouxwiller, de Bâle, de Ferrette, du Niesbach.

Depuis le début du printemps : 7 femelles ont pu être stérilisées, sur 18 chatons signalés et une dizaine recueillie par les bénévoles, 6 ont pu trouver une famille par le biais d'annonces dans les cliniques vétérinaire et sur les réseaux sociaux.

Une tirelire a été placée à la Boulangerie Isler et à la Poste : les dons seront de suite utilisés pour stériliser les femelles (la rue de Bâle est notre priorité : la prolifération y est devenue un souci pour les riverains).

Nous sommes bien conscients que tout le monde n'apprécie pas autant que nous nos amis les félins et que ceux-ci peuvent devenir de véritables ennemis notamment pour les jardins et potagers...Le message de l'association est aussi clair que celui de De Gaulle lorsqu'il a dit : « Je vous ai compris ». Le but 1er de l'association est d'éviter toute prolifération des chats dans le village. Ceci dit, lorsque vous voyez un de ces matous dans votre propriété, avant de sortir le 22 long rifle, ou de placer de la mort aux rats aux coins du jardin, pensez que le chat que vous apercevez appartient peut-être à l'un de vos voisins pour qui il est devenu un membre de la famille, un ami des enfants et qu'un chat au même titre qu'un chien est considéré comme animal domestique au 21^{ème} siècle. Plusieurs chats ayant eu un maître ont disparu dans le quartier de l'église. 2 ont été retrouvés empoisonnés et sont morts après une longue agonie. On ne peut pas empêcher un chat de se promener au-delà des limites de propriété !

Si le phénomène perdure nous en référerons à la gendarmerie. Avant d'en arriver là, ne pourrait-on pas dialoguer ? Contactez-nous, nous trouverons une solution.

Autre point noir : la vitesse ! Des dizaines de chats meurent chaque année, notamment rue de Ferrette et du Chemin de fer, qui sont apparemment considérées par les automobilistes comme des autoroutes...

Faut-il qu'un jour à nouveau l'un de nos enfants soit écrasé pour que les mentalités évoluent ?

A bon entendeur !

NB : nous recherchons des familles d'accueil le temps de placer les chatons récupérés par l'association et comptons sur votre présence à notre stand lors du Büramart !

